

## LA FÊTE

La fête peut-être diverse... les rassemblements de population, d'origine ou de motivation différentes. Nous avons là le sujet d'une étude intéressante et peut-être un jour notre Association l'entreprendra-t-elle ?

Pour l'heure nous nous contenterons de vous donner quelques exemples tirés de lectures ou de collectages.

### FÊTE

Officielle .....le feu de joye  
Religieuse .....la procession de l'Ascension  
Tragique .....rixie au Mayne

ou

Jeu de la rue ..... les quilles

Nous pensons qu'ils vous inspireront matière à réflexion.

En effet, si l'homme est toujours capable d'émotion et de ferveur religieuse, il peut aussi, hélas ! et le phénomène n'est pas nouveau, se laisser entraîner à la plus grave violence.

-----

À Casseneuil, le clergé conduisait chaque année, le jour de l'Ascension, une procession au bord du Lot, pour y chanter le Libera.

Le pont actuel (il s'agit du pont suspendu récemment démoli) jeté sur cette rivière ne remonte qu'à 1842. Jusqu'à cette date on ne passait d'une rive à l'autre qu'au moyen d'un bac attaché par un cordage à une "fidèle" couissant sur un câble tendu à une grande hauteur au dessus du Lot.

Le 5<sup>ème</sup> jour de May 1712, le dernier jour des Rogations, le prêtre accompagné de quelques enfants de chœur, du sacristain, de sa servante et d'un petit nombre de paroissiens, avaient pris le bac pour aller sur la rive gauche bénir les fermes et les champs et recevoir des offrandes, selon l'usage.

Le Lot grossi par les pluies avait en son milieu un courant si rapide que la "fidèle" ne put y résister. Le câble se rompit et l'embarcation chavira. Tous les passagers au nombre de trente sept, périrent dans les flots. (1)

Après cela, pendant longtemps, une cérémonie commémorative avait lieu tous les ans au mois de Mai.

FONDS LAFON L T F 1

(1) *Le Registre Paroissial, tenu à l'époque par le curé BESSIERES donne le nom des 37 victimes.*

## DU 21 JUIN 1744, ACTE DE JURADE POUR LES FEUX DE JOYE

Dans la maison Commune de la ville Et Jurisdiction de Casseneuil Dagenois Cejourdhy vingtunième du mois de Juin mille Sept cens quarante quatre on été assemblés a son de cloche En la manière acoustumée, les personnes de Srs françois fabre Sr de la nougarède, Jean baguès de lot, Jean vidai de magniatus, Jean villeneuve, Jean beaujeau, firmin Thibaud, pierre marcheval, Jean baguès fils, Estienne nonlabade, Jacques dupérié

A Eté proposé par Mr. Baguès des Landes, Jean metge Jeune, Jean dupérié, Jean desplats, premier, second, troisième, et Quatrième Consuls quils auroint Reçu une lettre de mr. prouzet subdélégué dans laquelle Est insérée une coppie de la lettre que mr. Lintendant Luy avait Ecrite Endate du trente un may dernier portant ordre de faire faire un feu de joye à Loccasion de la prise du Conté de nice et comme pour faire Led. feu de Joye il convient de faire certaine dépense les Sieurs Consuls prient la présente assemblée de Délibérer sur les moyens Les plus Convenables pour parvenir à lexécution desdites Lettres SUR QUOI par une neuve délibération passée a la majeure les Srs Jurats ainsi assemblés ont delibéré quen consequence des dites Lettres il sera fait un feu de Joye Le jour que Le tedeum sera chanté Et que pour le faire on fera advertir que Les habitants qui auront des armes se rendront En La présente ville, Et que mr. baguès fils, Et Mr. vidal de magniatus Les Commanderont En qualité de Capitaine Et que le tout se fera aux fraix Et dépands de la Communauté ainsi a Eté delibéré Les an Et Mois que dessus sans appeller des temoins Comme n ' estant de Coustume

### *Suivent lies signatures ci-après :*

BAGUES premier Consul  
METGE Estienne, Consul  
DUPERIE, Consul  
DESPLAT, Consul

FABRE Lanogarède, BAGUES, BEAUIAU, LACOMBE DETHIBAUD  
DUPERIE, NONLABADE, BAGUES, VIDAL, VILLENEUVE,  
MARCHEVAL  
COMET, Secrétaire

*L'orthographe de l'acte de Jurade a été respectée .*

La frairie du MAYNE fut l'objet d'une rixe tragique.

A CASSENEUIL, chez BARBARICHE, limonadier, le premier dimanche de septembre, L. .... dit à M..... : il fait très chaud, sers moi à boire.

M ..... se servant d'un pot de grès comme plateau, y mit un verre d'eau et le donna à L. .... qui jeta le tout à son ami. Celui-ci évita le choc. Mais un certain X ..... cultivateur fut touché, et y vit une intention méchante.

Le dimanche suivant à la frairie du Mayne, X..... excita les ruraux contre les "villards", Ceux-ci ne se trouvant que 6 contre plus de 40 paysans, se retirèrent dans une barque qui suivit le chemin du Bac, tandis que leurs antagonistes prenaient le Pont construit en 1842, et arrivaient à Casseneuil en même temps qu'eux.

La rencontre eut lieu près des Promenades, en face l'hospice de St-Jean, mais les Casseneuillois, en nombre maintenant, eurent le dessus et les campagnards se réfugièrent dans la maison LAUZERTE.

La fuite des belligérants fut si désordonnée qu'une hospitalière de St-Jean, assise sur le seuil de cette maison LAUZERTE, fut tellement piétinée qu'elle en mourût.

L'affaire fut portée devant le tribunal correctionnel de Villeneuve qui prononça plusieurs condamnations s'élevant à 6 ou 8 mois de prison.

-----

**NOUS NE POUVONS RÉSISTER AU PLAISIR DE VOUS DONNER LE TEXTE  
D'UNE TRÈS VIEILLE CHANSON DANSÉE DANS LE MIDI SUR UN RYTHME  
ALLÈGRE SOUS FORME DE RONDE AUX FÊTES LOCALES, EN FAISANT  
CLAQUER LES SABOTS.**

Apei quand la beiras  
I diras  
Ingrato pastourelou  
Apei quand la beiras  
I diras  
Ingrato que tu sios  
Un cop, dous cops, très cops  
Quatre cops, cinq cops

Mes i a toujoun qualcun  
Tirou - i  
Que n'aïmo pas la luno  
Mais i a toujoun qualcun  
Tirou - i  
Que n'aïmo pas lou lun  
Un cop, dous cops, très cops  
Quatre cops, cinq cops

Parti rem pas d 'aïci  
Tirou - i  
Sans que la luna se lèbe  
Partirem pas d 'aïci  
Tirou - i  
Aban douma matin  
Un cop, dous cops, très cops  
Quatre cops, cinq cops

Tant que farem atal  
Tirou - i  
Croumparen pas de bordo  
Tant que farem atal  
Tirou - i  
Croumparen pas d 'oustal  
Un cop, dous cops, très cops  
Quatre cops, cinq cops.

*Marguerite DUFAUR*

**A MONSEIGNEUR LE COMPTE DE FUMEL  
GOUVERNEUR DU CHÂTEAU  
TROMPETTE ET COMMANDANT EN SECOND LA PROVINCE DE GUIENNE.**

Monseigneur,

Le Maire et consuls de la ville et juridiction de Casseneuil animés de l'esprit de bon ordre redoublent en vain leur zelle chaque jour pour le maintenir, et corrigent une foule d'abus et de désordres auxquels cette ville est exposée ;

Leurs soins et leurs attention pour remedier à tout ce qui peut nuire à la tranquillité publique devient inutile ainsy que votre grandeur va s'en apercevoir par le fait suivant :

En conséquence

Nous étant aperçus que dans plusieurs endroits de la prezente et principalement dans la rue la plus fréquentée plusieurs personnes jouent aux quilles; et que le public était exposé par la à recevoir quelque coup de boulle qui peuvent très bien devenir funeste à quelqu'un, nous fimes défendre ce jeu à son de caisse; néanmoins malgré ces deffence le 24 juin mois courant, La nommée Pradou Epouse de Jean Vergne hotte de cette ville, avec sa servante et autre jouent au dit jeu de quilles dans la principale rue; ce que les officiers représentant ayant su y envoyèrent le valet de ville pour se saizir des dittes quilles, ce quayant voulu faire la ditte Pradou et sa servante lui sautèrent dessus le maltreterent et lui dechirent entièrement sa chemize; Surquoy les dits officier envoyèrent un ordre à la dite Pradou et à sa servante; pour se rendre auprès d'eux; avec la bonne résolution de les punir de leur témérité ; le dit valet de ville portant cet ordre fut insulté grièvement par parolles et menaces de coups de baton par le dit Vergne hotte.

Surquoy ayant vu une rebellion contre les ordres du roy qui ne méritent pas moins de punition envers le dit Vergne qu'envers sa femme et sa servante nous envoyames un ordre au dit Vergne pour se rendre auprès de nous; lequel fut porté par la femme du vallet de ville qui fut prize par le bras par le dit Vergne qui lentrena de force dans sa maison et la maltraita de coups de points ; cette dézobéissance et ce peu de respect pour les ordres du roy merite Monseigneur votre severité et nous fait désirer non seulement à nous mais à tous les honnettes citoyens qui se trouverent exposés si un pareil attentat avait resté impuni; que votre grandeur sevisse contre eux, cet pourquoy les dits officiers représentant s'adressent à votre autorité et justice; afin que votre grandeur donne son ordre pour infliger audit Vergne la dite Pradou son épouse et sa servante telle peine qu'il lui plaira et faire justice.

FÊTE DE LA MARINE



Cassenois, le 20 juin, 1867.

M.

Mes Commissaires de la Fête de la Marine vous prie de leur faire l'honneur d'assister aux fêtes qui auront lieu le dimanche 24 juin, à 4 heures du soir sur le rivage du Port, et au Port qu'ils commenceront à 9 heures, dans l'établissement du sieur Dupré, sur les promenades.

Les Commissaires

Goulet Honoré  
 Meyer Joseph  
 Linder  
 Lévy  
 Eugène  
 Coulon

Darrouzet fils  
 Carlier  
 May Mandet  
 Michel Monette  
 Castagne  
 Lamoignon fils

Edouard Poirier, Secrétaire

Honoré Poirier, Trésorier

## FÊTE DE LA MARINE A CASSENEUIL

Une convocation datant du 26 Juin 1861, et fort aimablement communiquée par Mle DURANTHON, nous donne le programme de la FÊTE de la MARINE à CASSENEUIL le :

### ***- DIMANCHE 30 JUIN 1861***

Elle nous rappelle ainsi, que durant des siècles, Casseneuil, port de rivière, vécut de la navigation sur le LOT.

Il est évident que tous les métiers rattachés à l'activité commerciale sur le fleuve (charpentiers de bateau, charrons, marchands et négociants, meuniers, tonneliers, voituriers, etc ... ) devaient avoir des fêtes traditionnelles et les commémorer chaque année ; mais dans notre petite cité, leur souvenir semble s'être perdu.

Par contre, il est une corporation, celle des mariniers ou matelots de rivière, dont nous connaissons mieux certaines festivités. Nous allons vous les remémorer, mais auparavant n'oublions pas l'importance certaine dans notre village de cette catégorie sociale.

***Le registre des terres ou papier terrier, réétabli entre 1757 et 1760 (1), révèle qu'il y a, inscrits au rôle des contribuables :***

- 6 maîtres de bateau,
- 24 matelots,
- 5 minotiers,
- 2 patrons pêcheurs.

***La matrice de 1775 (2), nous donne :***

- 6 maîtres de bateau,
- 32 matelots,
- 10 patrons pêcheurs,
- 6 minotiers.

Et ceux qui sont sans biens fonciers, les plus nombreux évidemment, ne figurent pas sur ces rôles.

Être matelot à Casseneuil, à cette époque, n'avait donc rien d'original. Corporation vivante, nombreuse, les matelots avaient une patronne, Sainte Catherine. Elle devait faire l'objet d'une vénération particulière, car naviguer sur le fleuve n'était pas, loin de là, sans danger.

On se souvient. À l'époque où n'existaient pas encore les écluses à la mode hollandaise, on se contentait, pour franchir de redoutables passages, le plus souvent de simples passelis (énormes plateformes constituées de troncs de chênes équarris et solidement arrimés) placés en travers d'un chenal.

*(1) archives municipales*

*(2) renseignement E. LAFON*

Quand on arrivait en vue de la chaussée, le maître de bateau, faisait agenouiller son équipage pour une prière en commun et on s'abandonnait à Sainte-Catherine.

Pour la remercier de cette protection, les "CAT ARINAÏRES" de Casseneuil, célébraient leur Sainte chaque année, le PREMIER DIMANCHE DE MAI.

Le vendredi précédant le *Premier Dimanche de Mai*, de grand matin, les CATARINAIRES, parcouraient en cortège les principales rues, porteurs de bannières bleues à croix blanches, d'ancres et autres enseignes, et ils chantaient :

"Aneyt que lou plantaran  
Lou maï de Santo Catharino".

Puis, ils allaient à la campagne chercher un maï (ou mâât d'honneur) qui était généralement un chêne vert, on le ramenait triomphalement à la ville, sur un "diable" (charrette spéciale aux marchands de bois) escortés d'enfants joyeux et bruyants.

Après l'avoir planté, on allait manger des haricots dans une hôtellerie, la même depuis plus d'un siècle, et ensuite on donnait une sérénade aux sociétaires.

On recommençait le lendemain dans le faubourg et à la campagne au son des fifres et des tambours.

Le samedi soir, le boulanger préparait le pain béni du dimanche, sur la croûte duquel était représentée la Sainte. Le pain était porté processionnellement dans les rues au cours d'une retraite aux flambeaux, et déposé dans une maison assez éloignée de l'Église, pour que le cortège qui, le lendemain, l'y amènerait, ait assez de place pour se former.

Enfin, on se rendait près du Lot, et on organisait un bal champêtre autour de la statue de la sainte. Et à nouveau, fifres et tambours accompagnaient les danses.

Le dimanche, les "CATARINAIRES" salués par les mêmes instruments faisaient une entrée solennelle à l'Église, et prenaient place dans le chœur.

En tête étaient quatre enfants : le Roi, la Reine, le Mignon et la Mignonne, déguisés en souverains et courtisans. Pendant la messe on entonnait les cantiques et à l'élévation les tambours battaient "aux champs".

Le pain béni n'était pas distribué à l'office, mais à domicile pour solliciter des pourboires.

Dans l'après-midi, à l'issue des vêpres, on vendait aux enchères les titres de roi, reine, mignon, mignonne et porte bannière pour l'année suivante.

Le plus ivrogne était désigné comme "gousta-bi" ou taste-vin, fonction qui consistait à goûter avant le banquet le vin de chaque hôtelier pour choisir le meilleur.

Le soir, nouveau bal public où se dansait un rondeau monstre auquel tout le monde prenait part.

Le lundi, redistribution de pain béni à la campagne, et nouvelles libations. Le mardi, messe pour les défunts de la corporation.

## LE JOUR DES CENDRES

Toujours à Casseneuil, les CATARINAIRES, célébraient le jour des CENDRES, la fête des CORNES, qu'était une carnalade ajoutée à celle de la veille.

Les matelots traînaient un tombereau sous la halle, et l'un d'eux y montait dessus tenant à la main un bâton orné de rubans et terminé par une paire de cornes.

Le marinier le tendait à une autre personne qui devait monter près de lui et se laisser raser avec un rasoir de bois long comme le bras, et tailler les cheveux avec des ciseaux gigantesques.

Le bâton passait de main en main pendant deux heures, et le figaro continuait à travailler. Une quête était organisée pendant ce temps là, et le produit servait à préparer les crêpes.

On les cuisait dans un bateau promené dans les rues, aux endroits où l'affluence était nombreuse, ou devant une maison habitée par une personne connue pour sa générosité.

Un matelot lançait l'épervier sur la chaussée, un autre plongeait sur le pavé, et prétendait "qu'il touchait fond". Derrière la barque avançait un mousse, vêtu d'une peau d'ours, et tenu en laisse. Certains jours, un chien loup trompé par la défroque, faillit le dévorer.

Une autre fois, l'ours était un compagnon si trapu et si résistant à la souffrance, qu'un char lui étant passé sur le pied, il se borna à demander :

"Cal es aquel tchoupignat" ?